

REPUBLICQUE DU SENEGAL

=====

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

=====

1153

REVUE DSRP II

=====

GROUPE DE TRAVAIL AXE 3 PROTECTION SOCIALE PREVENTION ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

RESUME DU RAPPORT DE SYNTHESE

DU GROUPE AXE 3 :

PROTECTION SOCIALE PREVENTION ET
GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

Juin 2008

I. ANALYSE DE LA PROGRAMMATION ET DE L'EXECUTION DU PAP

1. Programmation et dotation de l'année 2007

Les informations chiffrées portant sur la programmation, l'exécution et, dans une moindre mesure, les prévisions relatives à l'axe 3 sont parcellaires et incomplètes. La répartition des montants PTIP entre bailleurs et Etat et entre les secteurs n'a pas été disponible. Par ailleurs, ces informations n'ont pas été désagrégées selon les secteurs ou domaines pertinents. Aussi doivent-elles être analysées avec beaucoup de réserves dans les trois tableaux concernant cet axe. Nous nous limiterons à en dégager les grandes tendances.

Tableau 1 : Axe 3 Programmation de 2007

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Prévisions			Dotation BCI		Ratio BCI/DSRP	
	PAP/ DSRP2			Bailleurs	Etat	Etat	Bailleurs
	Montant DSRP	Bailleurs	Etat				
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	1,900	0					
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	12,300						
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	5,603		0,315		0,355	112,7 %	
GROUPES VULNERABLES							
PROTECTION ET SUIVI DES GROUPES VULNERABLES	6,498	0,723	0,955				
PERSONNES AGEES OU AINES	2,104	0	0,104	0	0,063	60,6 %	
JEUNES	7,443	0,028	0,112	0,028	1,07	150,3 %	100,0%
ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	4,017	0,480	1,039				
PERSONNES HANDICAPEES	2,100	0	0,858				
FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	5,150	0,450	1,855				
PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	3,599	3,500	0,099	2,5	0,2	202,0 %	71,4%
POPULATION	1,702	1,100	0,290	0,905	0,29	100,0 %	82,3%
TOTAL GENERAL AXE 3	52,416		5,627		3,433	139,7 %	74,2%

En 2007, le montant des prévisions pour l'ensemble de l'axe 3 s'élevait à environ 52,4 milliards FCFA. Au sein de l'axe, le montant programmé pour l'extension de la protection sociale est de l'ordre de 12 milliards FCFA et dépasse de loin tous les autres sous secteurs pris individuellement dans cet axe.

2. Exécution des programmes et projets articulés au PAP

Tableau 2 : Axe 3 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Programmations 2007 BCI		Réalizations Etat		Réalizations bailleurs	
	Etat	Bailleurs	Montants	Taux	Montants	Taux
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	1,9					
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	12,3					
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	0,315	0	0,355	64,5%	0	
GROUPES VULNERABLES						
• PROTECTION ET SUIVI DES POPULATIONS VULNERABLES	0,955	0,723	1,520		0,387	
• PERSONNES AGEES OU AINES	0,104	0	1,804	54,0%	0	
• JEUNES	0,112	0,028	1,191	98,6%	0	0,0%
• ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	1,039	0,480	0,430		1,831	
• PERSONNES HANDICAPEES	0,858	0	0,346			
• FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	1,855	0,450	2,087			
• PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	0,099	3,2	0,099	100,0%	3,38	135,2%
• POPULATION	0,29	1,100	0,137	90,7%	0,179	19,8%
TOTAL GENERAL AXE 3	19,827	5,981	7,969	90,0%	5,777	103,7%

Pour la composante réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, un ensemble d'actions prioritaires avait été programmé dans le DSRP2, notamment :

- (i) la lutte contre l'évasion sociale, le renforcement de la tutelle des organismes de sécurité sociale et la consolidation du dispositif de régulation comme condition indispensable à l'introduction de nouveaux systèmes de retraite capables d'améliorer le niveau des pensions et d'élargir les prestations de retraite aux non salariés ;
- (ii) la promotion de la démarche préventive de gestion des risques sociaux et la réforme du dispositif d'assurance maladie des salariés,
- (iii) la réduction des risques de vulnérabilité consécutives à la maladie, à la vieillesse, à l'invalidité, à la perte d'emploi, etc., par la mise en place et/ou le renforcement des mécanismes de couverture permettant au travailleur d'échapper au basculement dans la

- (iv) l'accès à l'habitat social pour offrir une perspective sécuritaire aux salariés et aux membres de leurs familles exposés à la pauvreté infantile, mais aussi pour maintenir le pouvoir d'achat par la réduction de la part des salaires et pension de retraite consacrée aux charges locatives;
- (v) le renforcement des capacités des professionnels et des acteurs sociaux impliqués dans la gouvernance des organismes de sécurité sociale et assurer des pensions de retraites décentes en garantissant la viabilité à long terme des régimes.

Il convient de noter que pour cet axe, la stratégie de mise en œuvre des actions prioritaires et des autres actions a été définie selon une démarche séquentielle qui commence nécessairement par les études préalables à toute réforme sociale, qui intègre une phase de dialogue tripartite avec les partenaires sociaux impliqués avant d'aboutir à la formulation du cadre juridique, conventionnel, financier et organique.

Au regard des 3 étapes définies, il faut souligner que

- la première étape est quasiment réalisée: l'essentiel des études de faisabilité est en cours de réalisation, sur financement de la Banque mondiale, avec des ressources externes au BCI. Le défi principal sera de capter les ressources nécessaires pour la continuation du processus devant aboutir à la mise en œuvre des étapes suivantes à savoir:
- la seconde étape: le processus participatif d'appropriation par tous les acteurs impliqués dans la réforme. Au Sénégal, aucune réforme dans le domaine social ne peut être entreprise sans un dialogue social dynamique entre les partenaires tripartites que sont l'Etat, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs. Dans le domaine spécifique de la réforme des pensions, les représentants des personnes du troisième âge sont également associés à la réflexion en amont;
- La troisième étape : le processus législatif et de mise en œuvre effective des réformes. C'est au cours de cette phase que tout le dispositif législatif et réglementaire est conçu, soumis à la procédure consultative officielle, remis aux autorités compétentes pour leur adoption. La mise en œuvre des réformes nécessitera également une stratégie de communication appropriée pour chacun des groupes cible visés par les prestations à instaurer.

Dans ce domaine, si l'absence de programmation budgétaire explique le fait que certains de ces programmes connaissent un retard dans leur mise en œuvre, il faut se féliciter de l'état d'avancement significatif du processus de réforme du système formel de sécurité sociale puisque les études de faisabilité ont été menées sur financement de la Banque Mondiale.

Globalement, l'objectif d'ensemble de la réforme vise à assurer une meilleure couverture sociale des travailleurs salariés, d'une part, par l'amélioration des prestations existantes et d'autre part, par l'introduction de nouvelles catégories de prestations pour, à la fois satisfaire les nouveaux besoins et atteindre les objectifs d'amélioration de la productivité du facteur travail.

En outre, il s'agira d'étendre le champ de couverture des prestations de sécurité sociale à d'autres catégories de la population qui en étaient jusque là exclues afin qu'ils puissent prévenir les facteurs de vulnérabilité ou faire face aux chocs inhérents à la survenance de risques sociaux.

Concernant la composante extension de la protection sociale, diverses réalisations sont à noter, notamment avec la formulation de régimes spéciaux de protection sociale pour les ruraux et les routiers. En effet, pour ce qui est du régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale, une étude de faisabilité et un plan de développement ont été réalisés et validés, avec l'appui technique et financier du BIT/STEP. Les projets de textes élaborés sont en cours d'adoption. Pour ce qui est du régime de protection sociale des routiers, les études ont été finalisées, mais la mise en place du système n'a pu avoir lieu pour cause de manque d'appui budgétaire. On note cependant que la mutuelle a démarré en 2008 grâce à des financements d'acteurs privés et l'appui technique et financier de BIT/STEP. Enfin pour la promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins, les textes sur le conventionnement ont été rédigés (et adoptés en 2008).

S'agissant de la composante prévention des risques majeurs de catastrophes, il faut noter que dans les différents objectifs prioritaires inscrits dans le PAP, seul celui de la maîtrise des accidents industriels et des inondations a connu un début d'exécution. Toutefois il existe un GAP de financement à combler. Cependant, au courant de l'année 2007, le PNUD a engagé 750 000 \$ US dans le cadre de l'exécution du Projet d'Appui au Programme National de Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles. La plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes qui était une recommandation forte du DSRP2 a été mise en place, et le décret signé depuis le 04 mars 2008.

S'agissant du suivi et de la protection des groupes vulnérables, les actions majeures portent sur la mise en œuvre du fonds de solidarité, le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté et la reconstruction du stock de sécurité alimentaire. En faveur des aînés, un montant de l'ordre de 1,8 milliard a été engagé dont la majorité au titre du Plan SESAME. Au profit des jeunes, environ 1,2 milliard FCFA ont été engagés par l'Etat. Pour les enfants, on relève un engagement de l'ordre de 430 millions par l'Etat et 1,8 milliard par les bailleurs. Les personnes handicapées ont bénéficié de 346 millions du BCI. Les engagements au profit des femmes en situation de vulnérabilité se montent à un plus de deux milliards.

3. Programmation de la période 2008-2009

Tableau 3 : Axe 3 - Programmation de 2008-2009

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Perspectives	
	Montant DSRP	
	2008	2009
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	3,150	2,920
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	21,200	25,800
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	1,588	1,583
GROUPES VULNERABLES		
• PROTECTION ET SUIVI DES POPULATIONS VULNERABLES	2,687	2,132
• PERSONNES AGEES OU AINES	2,100	2,500
• JEUNES	6,440	6,294
• ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	6,150	6,300
• PERSONNES HANDICAPEES	1,770	2,135
• FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	12,100	8,928
• PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	0,050	0,050
• POPULATION	1,702	1,702
TOTAL GENERAL AXE 3	58,937	60,344

Globalement, les prévisions d'investissements publics pour chacune des deux prochaines années montent à environ 60 milliards pour l'axe 3. L'extension de la protection sociale nécessitera à elle seule plus de 21 milliards en 2008 et s'élèvera à 25 milliards en 2009. Ce niveau élevé se justifie par les investissements à réaliser une fois les études nécessaires à l'extension de la protection sociale auront été conduites, entre 2006 et 2007. Les prévisions pour la protection des groupes vulnérables se chiffrent à 33 milliards en 2008 et 30 milliards en 2009. On note une baisse sensible des prévisions pour les femmes en situation de vulnérabilité, de l'ordre de six milliards, entre 2008 et 2009. A l'inverse, les prévisions pour les personnes handicapées augment d'un peu plus d'un milliard. Les variations restent faibles pour tout le reste.